

## LE NOUVEAU-BRUNSWICK

LES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET AGRICOLES  
POUR LE COMTÉ DE KENT—RÉPONSE À  
UNE INTERPELLATION

A l'appel de l'interpellation de l'honorable Hervé-J. Michaud:

1. Quelle était la population du comté de Kent, au Nouveau-Brunswick, dans les années 1871, 1881, 1891, 1901, 1911, 1921, 1931, 1941, 1951, 1961 et 1966; et quelle est l'évaluation la plus récente de la population de ce comté?

2. Dans ledit comté, combien d'acres étaient consacrées aux fermes (les boisés compris), et combien aux terres défrichées et améliorées (les pâturages compris) dans les années 1901, 1911, 1921, 1931, 1941, 1951, 1961 et 1966?

3. Quel était le nombre total d'exploitants agricoles dans le comté de Kent dans les années 1931, 1941, 1951, 1961 et 1966?

L'honorable Paul Martin: Réponse donnée. (Voici la réponse.)

Le Bureau fédéral de la statistique nous communique les renseignements suivants:

## 1. Population du comté de Kent (Nouveau-Brunswick):

1871	19,101	1941	25,817
1881	22,618	1951	26,767
1891	23,845	1961	26,667
1901	23,958	1966	24,736
1911	24,376	1967	24,716 (estimation)
1921	23,916	1968	23,360 (estimation)
1931	23,478	1969	23,007 (estimation)

## 2. Superficie totale des fermes et des terres défrichées et améliorées, comté de Kent (Nouveau-Brunswick):

Année	Superficie totale des fermes (y compris les boisés de ferme)	Superficie totale des terres défrichées et améliorées (y compris les pâturages)
1901	338,625	112,087
1911	344,736	112,258
1921	321,201	112,289
1931	309,111	111,468
1941	319,371	110,348
1951	267,334	91,027
1961	178,187	63,108
1966	138,097	50,668

## 3. Nombre total d'exploitants de fermes commerciales (ayant des ventes de \$2,500 et plus), comté de Kent (Nouveau-Brunswick):

Année	Nombre total d'exploitants de fermes commerciales (ventes de \$2,500 et plus)
1931	chiffre indisponible
1941	chiffre indisponible
1951	158
1961	112
1966	143

[L'honorable M. Flynn.]

BILL SUR L'ADMINISTRATION DU PONT  
FORT-FALLS

## 2° LECTURE—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le mercredi 7 avril, sur la motion de l'honorable M. Benidickson: Que le bill S-14, concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario, et International Falls, Minnesota, soit lu pour la 2° fois.

L'honorable Allister Grosart: Honorables sénateurs, lorsque j'ai pris la parole plus tôt au sujet de ce bill, j'ai posé un certain nombre de questions. Le parrain du bill, le sénateur Benidickson, a eu l'amabilité de m'assurer qu'il répondrait pleinement à ces questions au cours du débat. Je n'ai donc rien d'autre à ajouter pour le moment.

(Sur la motion de l'honorable M. Benidickson, le débat est ajourné.)

BILL SUR LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU  
VÊTEMENT

## 2° LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le 7 avril, sur la motion de l'honorable M. Cook: Que le bill C-215, tendant à créer la Commission du textile et du vêtement et à apporter en conséquence certaines modifications à d'autres lois, soit lu pour la 2° fois.

L'honorable Fred M. Blois: Honorables sénateurs, je veux d'abord féliciter le sénateur Cook, parrain du bill, pour l'excellente explication qu'il nous en a donnée. Son explication et les chiffres qu'il a cités à l'appui nous permettront d'étudier la question beaucoup plus à fond que nous n'aurions pu le faire sans son très lucide exposé.

J'appuie le bill en général, mais il y aurait lieu, à mon avis, de clarifier certains articles au comité. Je trouve que de légères modifications à certaines de ses dispositions amélioreraient la loi elle-même, mais il n'est pas nécessaire de vous les signaler ce soir, car nous pourrions beaucoup mieux les étudier au comité.

Ce bill est très important, non seulement pour l'industrie du textile et du vêtement, mais aussi pour les importateurs et les exportateurs de ces produits ainsi que pour les consommateurs eux-mêmes.

La constitution interdit aux gens de se promener nus en public. Néanmoins, lorsque nous allons sur certaines plages canadiennes en été, nous pouvons nous demander si certaines personnes ne violent pas la loi. Ce n'est pas que je m'y oppose personnellement, car j'ai pu apprécier certains spectacles moi-même.

L'honorable M. Beaubien: Tant qu'elles sont jeunes, ça va.

L'honorable M. Blois: L'industrie du textile et du vêtement occupe une place importante dans l'économie de notre pays, en approvisionnant comme elle le fait quelque 22 millions de Canadiens. En outre, il va sans dire que des milliers de gens seraient indirectement visés par ce bill.